INFRA FOCH

Société par Actions Simplifiée

61, avenue Jules Quentin
92000 NANTERRE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 5 mois couvrant la période
du 13 février 2014 au 30 juin 2014

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

INFRA FOCH

Société par Actions Simplifiée

61, avenue Jules Quentin
92000 NANTERRE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 5 mois couvrant la période du 13 février 2014 au 30 juin 2014

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 5 mois couvrant la période du 13 février 2014 au 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INFRA FOCH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note C.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe INFRA FOCH a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de poursuite de la crise économique en Europe, dont les conséquences notamment sur la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes décrits en note C.2.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué dans la note D.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la Société a acquis le 4 juin 2014, l'ensemble des actions de la société VINCI Park et la comptabilisation initiale de cette acquisition a été établie sur des bases provisoires au 30 juin 2014. Nous avons examiné les modalités de détermination des justes valeurs des contrats acquis, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 23 septembre 2014

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Marc de Villartay

Intra Foch

Société par actions simplifiée au capital de 160 044 282 Euros

Siège social : 61, avenue Jules Quentin – 92000 Nanterre

RCS Nanterre 800 348 146

COMPTES CONSOLIDES
30 JUIN 2014

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé 4
Etat du résultat global consolidé 5
Bilan consolidé 6
Tableau des flux de trésorerie consolidés 8
Variation des capitaux propres consolidés 9

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. PRESENTATION DU GROUPE ET DU CONTEXTE DE PREPARATION DES COMPTES 10
1. Présentation du Groupe 10
2. Contexte de préparation des états financiers consolidés du Groupe 10
B. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOTURE AU 30 JUIN 2014 10
C. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION 12
1. Principes généraux 12
2. Méthodes de consolidation 12
3. Règles et méthodes d'évaluation 16
D. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES 30
1. Acquisitions de l'exercice 30
E. INFORMATIONS SECTORIELLES 32
1. Chiffre d'affaires 33
2. Informations sectorielles par zone géographique 34
F. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 36
1. Résultat opérationnel 36
2. Charges et produits financiers 37
3. Impôts sur les bénéfices 38
4. Résultat par action 40
G. NOTES RELATIVES AU BILAN 41
1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé 41
2. Goodwill 42
3. Autres immobilisations incorporelles 43
4. Immobilisations corporelles 44
5. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers 45
6. Immeubles de Placement 45
7. Participations dans les sociétés mises en équivalence 45
8. Parties liées 48

9. Actifs financiers non courants 49
10. Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités 51
11. Capitaux propres 51
12. Engagements de retraites et autres avantages au personnel 53
13. Autres provisions 55
14. Besoin en fonds de roulement 56
15. Informations relatives à l'endettement financier net 57
16. Informations relatives à la gestion des risques financiers 62
H. NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION 67
1. Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel 67
2. Contrats de concession – Modèle de la créance financière 68
I. AUTRES NOTES 70
1. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus 70
2. Effectifs 73
J. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 74
K. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 75
L. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2014 76

INFRA FOCH SAS

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES (*)	*E.1*	**43,8**
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionaires		1,4
Total chiffre d'affaires		45,2
Produits des activités annexes	*F.1.1*	0,0
Charges opérationnelles	*F.1*	(39,6)
Résultat opérationnel sur activité	*F.1*	**5,6**
Résultat des sociétés mises en équivalence	*F.1 & G.7*	0,5
Autres éléments opérationnels courants		0,0
Résultat opérationnel courant		**6,1**
Perte de valeur des goodwill	*F.1*	0,0
Effet de périmètre et résultat de cession de titres		0,0
Autres éléments opérationnels non courants		(12,7)
RESULTAT OPERATIONNEL		**(6,6)**
Coût de l'endettement financier brut		(4,2)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,0
Coût de l'endettement financier net	*F.2*	**(4,2)**
Autres produits financiers		0,0
Autres charges financières		0,0
Impôts sur les bénéfices	*F.3.1*	3,0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**(7,8)**
Résultat net de la période - part des intérêts minoritaires		0,0
RESULTAT NET DE LA PERIODE - PART DU GROUPE		**(7,8)**
Résultat net par action part du Groupe	*F.4*	
Résultat net par action (en euros)		(0,25)
Résultat net dilué par action (en euros)		(0,25)

(*) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires.

INFRA FOCH SAS

Etat du résultat global de la période

(en millions d'euros)	30/06/2014		
	Part du Groupe	**Part des intérêts minoritaires**	**Total**
Résultat net de la période	**(7,8)**	**0,0**	**(7,8)**
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	(1,5)	0,0	(1,5)
dont :			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Couverture de flux de trésorerie (part efficace) (*)	*(1,5)*		*(1,5)*
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variation de juste valeur	0,0		0,0
Net Investment Hedge	(0,0)		(0,0)
Ecarts de conversion	0,0		0,0
Impôt (**)	0,5	0,0	0,6
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	**(0,9)**	**0,0**	**(0,9)**
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	0,0	0,0	0,0
Impôt	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	**(0,9)**	**0,0**	**(0,9)**
dont sociétés contrôlées	*(0,9)*	*0,0*	*(0,9)*
dont sociétés mises en équivalence	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Résultat global de la période	**(8,7)**	**0,0**	**(8,7)**

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) +0,6 million d'euros d'effets impôts rattachés aux variations de juste valeur des instruments financiers

INFRA FOCH SAS

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	**Notes**	**30/06/2014**
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	*G.1*	906,3
Goodwill	*G.2*	718,1
Autres immobilisations incorporelles	*G.3*	19,8
Immobilisations corporelles	*G.4*	401,8
Immobilisations corporelles du domaine concédé	*G.4*	124,7
Immeubles de placement	*G.6*	0,4
Participations dans les sociétés mises en équivalence	*G.7*	121,3
Créances financières - Concessions (part à + 1 an)	*G.9*	35,2
Autres actifs financiers non courants	*G.9*	5,7
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	*G.16*	0,0
Impôts différés actifs	*F.3.3*	46,6
Total actifs non courants		**2 379,8**
Actifs courants		
Stocks et travaux en cours	*G.14*	0,7
Clients et autres débiteurs	*G.14*	61,0
Autres actifs courants d'exploitation	*G.14*	75,7
Autres actifs courants hors exploitation	*G.14*	4,5
Actifs d'impôt exigible	*F.3*	19,1
Impôts différés actifs courants	*F.3.3*	6,0
Créances financières - Concessions (part à - 1 an)		1,7
Autres actifs financiers courants		0,4
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	*G.16*	0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie	*G.10*	2,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	*G.10*	76,3
Total actifs courants		**247,6**
TOTAL ACTIFS		**2 627,4**

INFRA FOCH SAS

Bilan Consolidé

Passif

(en millions d'euros)	**Notes**	**30/06/2014**
Capitaux propres		
Capital social	*G.11.1*	160,0
Primes liées au Capital		640,2
Réserves consolidées		0,0
Réserves de conversion		0,0
Résultat net de la période - Part du Groupe		(7,8)
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	*G.11.2*	(0,9)
Capitaux propres - Part du Groupe		**791,5**
Intérêts minoritaires	*G.11.4*	4,6
Total capitaux propres		**796,1**
Passifs non courants		
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel	*G.12*	22,9
Provisions non courantes	*G.13*	38,3
Autres emprunts et dettes financières	*G.15*	1 142,5
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	*G.16*	20,3
Autres passifs non courants		2,4
Impôts différés passifs	*F.3.3*	251,0
Total passifs non courants		**1 477,4**
Passifs courants		
Provisions courantes	*G.13*	16,0
Fournisseurs	*G.14*	61,4
Autres passifs courants d'exploitation	*G.14*	214,0
Autres passifs courants hors exploitation	*G.14*	5,8
Passifs d'impôt exigible	*F.3*	26,2
Impôt différé passif courant	*F.3.3*	1,9
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	*G.16*	0,8
Dettes financières courantes	*G.15*	27,7
Total passifs courants		**353,8**
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		**2 627,4**

INFRA FOCH SAS

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes		30/06/2014
Résultat net consolidé de la période (y compris les minoritaires)			**(7,8)**
Dotations nettes aux amortissements	*F.1.2*		8,9
Dotations nettes aux provisions (*)			0,0
Résultat sur cessions			0,0
Pertes et profits de change latents			0,0
Impact d'actualisation des créances & dettes non courantes			0,0
Variation de la juste valeur des instruments financiers			0,0
Perte durable (AFS) et/ou variation de valeur des titres (acquis par étape)			0,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées			(0,5)
Coûts d'emprunt immobilisés			0,0
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	*F.2*		4,2
Charges d'impôt comptabilisées	*F.3.1*		(3,0)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts			**1,8**
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	*G.14.1*		2,8
Impôts payés			(10,4)
Intérêts financiers payés			(3,6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			0,0
Flux de trésorerie liés à l'activité		**I**	**(9,4)**
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles			0,0
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles			0,0
Investissements en immobilisations du domaine concédé *(net de subventions reçues)*	*G.1*		(3,6)
Variation des créances financières sur Concessions			0,0
Investissements opérationnels (nets de cession)			**(3,6)**
Cash-flow libre (après investissements)			***(13,0)***
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	*D.1*		(1 254,4)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)			0,0
Incidence nette des variations de périmètre (**)			63,0
Investissements financiers net			**(1 191,4)**
Dividendes reçus des sociétés non consolidées			(0,0)
Autres			(0,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements		**II**	**(1 195,0)**
Augmentation de capital	*G.11.1*		800,2
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers			0,0
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)			0,0
Dividendes payés			0,0
- aux actionnaires de VINCI Park SA			*(0,0)*
- aux minoritaires des sociétés intégrées			*0,0*
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	*G.15.1*		907,3
Remboursements d'emprunts long terme	*G.15.1*		(534,3)
Encaissement des emprunts sur sociétés liées			100,0
Variation des lignes de crédit			0,0
Variation des actifs de gestion de trésorerie			0,4
Variation des dérivés sur la trésorerie			0,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		**III**	**1 273,6**
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)		IV	**0,0**
Variation nette de trésorerie nette		**I + II + III + I**	**69,2**
Trésorerie nette à l'ouverture			**0,0**
Trésorerie nette à la clôture			**69,2**

(*) y compris les variations des provisions pour retraites et autres avantages au personnel.

(**) Dont trésorerie nette des sociétés acquises sur la période.

INFRA FOCH SAS

Variation des capitaux propres consolidés juin 2014

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe									
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Capitaux propres 13/02/2014 (*)	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Résultat net de la période					(7,8)			(7,8)	0,0	(7,8)
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées						0,0	(0,9)	(0,9)	0,0	(0,9)
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence						0,0	0,0	**0,0**		**0,0**
Résultat global de la période					(7,8)	**0,0**	(0,9)	(8,7)	**0,0**	(8,7)
Opérations sur capital	160,0	640,2						**800,2**	4,6	**804,8**
Affectation de résultat et dividendes distribués								**0,0**		**0,0**
Reprise exceptionnelle								**0,0**		**0,0**
Variations de périmètre								**0,0**		**0,0**
Autres								**0,0**		**0,0**
Capitaux propres 30/06/2014	**160,0**	**640,2**	**0,0**	**0,0**	(7,8)	**0,0**	(0,9)	**791,5**	**4,6**	**796,1**

(*) La société Infra Foch SAS a été créée avec un capital social de 2000 euros

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. PRESENTATION DU GROUPE ET DU CONTEXTE DE PREPARATION DES COMPTES

1. Présentation du Groupe

La société Infra Foch (la « Société ») est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 61, avenue Jules Quentin à Nanterre. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 800 348 146.

Sa société mère est la société Infra Foch Topco, détenue par Ardian (37,37 %), Crédit Agricole Assurances (37,37 %), VINCI Concessions (24,92 %) et le management de VINCI Park (0,34%). La gouvernance confère à Ardian, Crédit Agricole Assurances et VINCI une influence notable sur Infra Foch.

Le 4 juin 2014, la Société a acquis auprès de VINCI Concessions l'ensemble des titres de de VINCI Park.

Le groupe formé par Infra Foch et ses filiales (ci-après « Infra Foch » ou le « Groupe ») est un acteur mondial et global du stationnement et de la mobilité urbaine qui est présent dans 14 pays.

Le Groupe est le partenaire de différents acteurs privés et publics (collectivités, hôpitaux, gares, aéroports, centres commerciaux, stades, lieux de loisirs, de tourisme, résidences, entreprises, universités, administrations, etc.) pour concevoir, construire, financer et exploiter des solutions de stationnement sur voirie ou en ouvrage en concession, pleine propriété ou prestation de services.

2. Contexte de préparation des états financiers consolidés du Groupe

Le premier exercice social de la Société a commencé à la date d'immatriculation de la Société, le 13 février 2014, et s'est clos le 30 juin 2014 (date de clôture annuelle de la Société).

Ces états financiers constituent les premiers comptes consolidés du Groupe et portent donc sur une durée de 4,5 mois. Pour établir ces comptes consolidés, VINCI Park a été consolidée à 100% par intégration globale à compter du 4 juin 2014.
Ce sont également les premiers comptes préparés conformément au référentiel IFRS, ils ont été établis en application de la norme IFRS 1 « Première application des normes IFRS ». La date de transition aux IFRS du Groupe correspond à la date du début du premier exercice social de la Société; de ce fait la transition aux IFRS n'a eu aucune incidence.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Président, Serge Clémente, le 22 septembre 2014 et seront soumis à l'approbation de l'associé le 3 octobre 2014.

B. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOTURE AU 30 JUIN 2014

- **SOUSCRIPTION D'UN CREDIT SYNDIQUE**

Le 27 mai 2014, la Société a contracté un crédit syndiqué de 1 220 millions d'euros avec effet au 4 juin 2014 auprès d'un syndicat bancaire. Ce crédit a permis de financer en partie l'acquisition des titres de VINCI Park, ainsi que de restructurer la dette du groupe VINCI Park.

- **ACCORD D'UN PRET PAR NOTRE SOCIETE MERE**

Le 4 juin 2014, Infra Foch Topco a accordé un prêt remboursable in fine de 100 millions d'euros à Infra Foch arrivant à échéance le 31 décembre 2045.

- **AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE**

Conformément aux décisions de l'associé unique (Infra Foch Topco) en date du 3 juin 2014, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire, d'un montant total de 160.044.280 euros, pour le porter de 2 euros à 160.044.282 euros par l'émission de 160.044.280 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale avec un prix de souscription de 5 euros par action. Infra Foch Topco a souscrit à l'intégralité de cette augmentation de capital pour un montant total de 800,2 millions d'euros. Au 30 juin 2014, les actions du capital de la Société ont été entièrement libérées.

- **ACQUISITION DE VINCI PARK**

Le 4 juin 2014, après avoir recueilli l'aval des autorités compétentes en matière de concurrence, VINCI Concessions, Ardian et Crédit Agricole Assurances ont finalisé l'ouverture du capital de VINCI Park.

Cette opération vise à permettre à VINCI Park de poursuivre son développement à l'international sur des marchés en forte croissance notamment en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie, et de renforcer sa position de leader e France et en Europe.

Cette opération s'est traduite par l'acquisition de l'ensemble des titres de VINCI Park par la Société auprès de VINCI Concessions (détenue à 100% par le groupe VINCI) pour un prix d'acquisition de 1 254,4 million d'euros (voir DACQUISITIONS D'ENTREPRISES).

C. *PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION*

1. Principes généraux

Les présents comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2014 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales (« IFRS ») telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2014.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

1.1 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2014

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2014 :

- IFRS 9 « Instruments financiers» ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats clients » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013.

Le Groupe prévoit de réaliser une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces textes.

1.2 Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation (voir C.3.1 « Recours à des estimations » pour plus de détails).

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

La notion de contrôle d'une entité est définit sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;

- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour l'appréciation de la notion de contrôle, le Groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est également menée en cas d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (co-entrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Une activité conjointe (joint-opération) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Périmètre de consolidation

	30 juin 2014		
(en nombre de sociétés)	Total	France	Etranger
Intégration globale	113	75	38
Mise en équivalence	21	2	19
TOTAL	134	77	57

La principale évolution du périmètre de consolidation sur la période présentée correspond à l'acquisition le 4 juin de l'ensemble des titres de VINCI Park.

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.
Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs identifiables repris. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. A compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'évènements postérieurs à la prise de contrôle est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

2.7 Activités non poursuivies (arrêtées, cédées) et activités destinées à être cédées

- **Activités destinées à être cédées**
  Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

  Les éléments relatifs au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie, relatifs aux activités destinées à être cédées, sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau des flux (pour l'ensemble des périodes présentées) dès lors qu'ils remplissent par ailleurs les critères de classification en activités non poursuivies.

- **Activités non poursuivies:**
  Les activités non poursuivies (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :
  - soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
  - soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente ;

  sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'ensemble des périodes présentées.

  Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur, nette des coûts relatifs à la cession.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.
Ces estimations sont fondées sur l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la poursuite de la crise économique en Europe, notamment sur la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

- **Evaluations retenues pour les provisions**
  Le Groupe identifie et analyse régulièrement les risques auxquels il peut être confronté dans le cadre de ses activités, notamment ceux liés aux litiges, et aux contrats déficitaires.
  Le cas échéant, le Groupe évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

- **Evaluations des engagements de retraites**
  Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

  La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note G.12 «Engagements de retraites et autres avantages au personnel ».

  Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

- **Evaluation de la juste valeur**
  Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.
  La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en l'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.
  Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :
    - approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
    - approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
    - approches par les coûts qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

  Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux:

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors.) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.
  Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupement d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS11 « Contrats de construction »; la méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note C.3.4 «Contrats de concession ». Il comprend :

- d'une part les revenus des parcs de stationnement (en concession, pleine propriété ou prestations de services) ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales et les revenus provenant de la location d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part le chiffre d'affaires réalisé au titre des travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession dont la contrepartie reçue figure au bilan du Groupe en immobilisations incorporelles du domaine concédé ou en créances financières.

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de concession

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- <u>Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel</u>. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.
  Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du

contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.
Ce traitement s'applique à la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park.

- Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.
  Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Créances financières - Concessions » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.
  Ce modèle s'applique à quelques contrats de VINCI Park.

Dans le cas de modèles mixtes, la rémunération provient, à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « immobilisation incorporelle du domaine concédé ». Ce modèle s'applique à quelques contrats de VINCI Park.

3.5 Résultat opérationnel sur activité et résultat opérationnel courant

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter au compte de résultat les soldes intermédiaires suivants au sein du « résultat des activités opérationnelles » :

- Le **résultat opérationnel sur activité** (ROPA) correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS2), de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants (dont les pertes de valeur des goodwill dont le montant unitaire est inférieur au seuil de 0,5 million d'euros).

- Le **résultat opérationnel courant** est un indicateur destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrente du Groupe hors incidence des opérations et évènements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS2) et le résultat des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits qualifiés de non courants significatifs et inhabituels qui comprennent notamment :

- Les pertes de valeurs de goodwill,
- les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts de réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé,
- les charges et produits qualifiés de non courants lorsqu'ils sont jugés significatifs.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif-TIE), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins-values de

cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

La notion d'endettement financier net est définie et détaillée en note G.15 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés, et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés.
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note 3.22.1 « Actifs financiers »).

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Le cas échéant, les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible.

Par ailleurs, les participations dans les entreprises mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.
Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.
Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise.

3.10 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.
Les goodwill relatifs aux sociétés intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et de manière non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwill ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.12 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeurs cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.14 Immobilisations corporelles et immobilisations corporelles du domaine concédé

Ces immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent en particulier les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments

destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements
Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	de 30 à 50 ans
Agencements	de 7 à 30 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque clôture annuelle, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

3.15 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.16 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.
Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.17 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.
Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. En France, une UGT correspond à un regroupement de contrats d'un même donneur d'ordre. Dans les autres pays, une UGT correspond à un ensemble de parkings par ville ou zone géographique homogène. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.18 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société.
S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note C.3.17 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.19 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.20 Engagements de retraites et autres avantages du personnel

- Engagements de retraites à prestations définies

  Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

  Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan.

  L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe est comptabilisé dans le bilan consolidé.
  Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réestimation sont comptabilisés en autres éléments de résultat global :

- Gains et pertes actuariels sur l'engagement correspondant à la différence entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée et résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience,
- Surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif de l'actif du régime et sa rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

- Engagements de retraite à cotisations définies

  Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

- Provisions pour autres avantages du personnel

  Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan, évalués selon la norme IAS 19. Ils comprennent les engagements relatifs aux primes de fidélité, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales. Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

  La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

3.21 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.
Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

- Provisions non courantes

  Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent également des provisions pour contrats déficitaires.

  Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

  La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

- Provisions courantes

  Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, quelle que soit leur échéance estimée.

  Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

  Les provisions pour restructuration, intégrant le coût des plans et mesures engagées, sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées ou fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

  Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.22 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité du Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.
Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

3.22.1 Actifs financiers

3.22.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.
La catégorie placements détenus jusqu'à leur échéance n'est pas utilisée par le groupe

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note C.3.22.8 « Instruments financiers dérivés ».).

- Titres disponibles à la vente

  La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

  Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

  Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

  Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit du Groupe à recevoir ces dividendes est établi.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
  - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre.
  - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La catégorie « prêts et créances » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mise en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de garantie de recettes ou de subvention d'exploitation) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.
La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un évènement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

  Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat net. Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :
  - s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ;
  - si au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
  - s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

  Les OPCVM monétaires acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie sont classés dans cette catégorie, ainsi que certains instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture.

3.22.1.2 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou s'il transfère à une autre partie l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer. Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir de même que le profit ou la perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

3.22.2 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants classés dans la catégorie Prêts et créances.
Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.22.3 Autres actifs financiers courants

Cette catégorie correspond essentiellement à la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.22.4 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent, le cas échéant, des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note C.3.22.5 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.
Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.
La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les

instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.22.5 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués, le cas échéant, d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.
Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.
La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.22.6 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont comptabilisés au montant de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission directs.

3.22.7 Dettes financières (courantes et non courantes)

Elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ces passifs financiers ne comportant pas de dérivés incorporés non étroitement liés (notamment au titre des options de remboursement anticipé). Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux de marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution des investissements concernés.
Le montant de la subvention correspond à la différence entre les montants perçus au titre de l'emprunt et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « dettes financières courantes ».

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3.22.8 Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace; dans ce cas, le moment de comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés séparés s'ils répondent à la définition d'un dérivé, si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et si les contrats ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des instruments dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Park sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité attachée aux instruments de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement définie et documentée à la date de sa mise en place
- l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

- <u>Instruments financiers qualifiés de couverture</u>

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note C.3.1 « Recours à des estimations »). Néanmoins, la comptabilisation de la variation de leur juste valeur d'une période à l'autre varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé d'acheter ou de vendre un actif,
- couverture de flux de trésorerie,
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

▪ *Couverture de juste valeur*

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif tel que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture de juste valeur sur la période présentée.

▪ *Couverture de flux de trésorerie*

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.
Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt dans les autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert –

à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.
Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur ne présente plus un caractère hautement probable, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

- *Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère*

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en résultat. La variation de valeur du produit dérivé comptabilisée en « écarts de conversion » doit être reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les profits et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture cumulés dans la réserve au titre de l'écart de change sont reclassés en résultat net au moment de la cession d'un établissement à l'étranger

3.23 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

D. *ACQUISITIONS D'ENTREPRISES*

1. Acquisitions de l'exercice

Le 4 juin, la Société a acquis l'ensemble des actions de VINCI Park détenues par VINCI Concessions. Le prix d'acquisition est de 1 254,4 million d'euros. Les frais connexes à l'acquisition (12,7 millions d'euros) ont été comptabilisés en charges dans le résultat net au cours de l'exercice considéré, dans le poste « Autres éléments opérationnels non courants ».

La comptabilisation initiale de ce regroupement a été établie sur des bases provisoires au 30 juin 2014. À la date d'achèvement des présents états financiers consolidés, la Société a procédé à une première revue des actifs et des passifs du regroupement afin d'identifier les éléments pour lesquels il pourrait y avoir une différence significative entre leur valeur comptable et leur juste valeur. A ce stade, la Société a conclu que seule la valeur des contrats serait concernée. Cette analyse sera finalisée ultérieurement.

Cette opération a engendré la comptabilisation d'un goodwill provisoire de 718,1 millions d'euros.

Détermination des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle :

(en millions d'euros)	Valeurs historiques	Ajustements juste valeurs	Justes valeurs
Actifs non courants			
Actifs immobilisés	1 375,0	239,1	1 614,1
Actifs financiers non courants	5,7	0,0	5,7
Impôts différés actifs	46,1	0,0	46,1
Total actifs non courants	**1 426,8**	**239,1**	**1 665,9**
Actifs courants	**237,9**	**0,0**	**237,9**
dont trésorerie	*74,0*		*74,0*
Passifs non courants			
Dettes financières et dérivés non courants	689,8	0,0	689,8
Autres passifs non courantes	63,6	0,0	63,6
Impôts différés passifs	64,8	187,1	251,9
Total passifs non courants	**818,2**	**187,1**	**1 005,3**
Passifs courants			
Dettes financières et dérivés non courants	28,5	0,0	28,5
Autres passifs courants	329,1	0,0	329,1
Total passifs courants	**357,6**	**0,0**	**357,6**
Part des minoritaires dans les capitaux propres acquis	**4,6**		**4,6**
Actifs net total	**484,3**	**52,0**	**536,3**
Prix d'acquisition (à 100% des titres)	**1 254,4**		**1 254,4**
Goodwill			**718,1**

VINCI Park est consolidée à 100% par intégration globale depuis le 4 juin 2014. Sa contribution au résultat du Groupe au 30 juin 2014 se présente comme suit :

- Chiffre d'affaires consolidé : 43,8 millions d'euros
- Résultat opérationnel sur activité : 8,7 millions d'euros
- Résultat net de la période : 4,1 millions d'euros

Contribution de VINCI Park au chiffre d'affaires et au résultat consolidés du Groupe au 30 juin 2014, si ce regroupement d'entreprises avait été en vigueur à l'ouverture de la période présentée (soit le 13 février 2014) :

La Société a constaté qu'il n'existait pas de comptes établis par VINCI Park au 13 février 2014 et qu'afin d'atteindre l'objectif d'IFRS 3, il convenait de donner une information permettant la comparabilité future. En conséquence, l'information fournie ci-dessous fait remonter l'acquisition au 1er janvier 2014 et non au 13 février 2014 :

- Chiffre d'affaires consolidé : 302,6 millions d'euros
- Résultat opérationnel sur activité : 54,0 millions d'euros
- Résultat net de la période : 13,0 millions d'euros (ce montant intégrant un impact net d'impôts de -8,3 millions lié aux frais d'acquisition de Vinci Park)

E. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par zone géographique, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Les secteurs présentés sont les suivants : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Espagne, Europe centrale et orientale, Autres pays d'Europe, USA, Canada, Brésil et Qatar. Pour le Groupe, chaque pays est un secteur opérationnel. Le Groupe a regroupé certains pays pour former les secteurs « Europe centrale et orientale » et « Autres pays d'Europe ».

L'information sectorielle présentée est conforme à celle présentée à la Direction Générale du Groupe, principal décideur opérationnel, aux fins de prises de décision concernant l'affectation de ressources et d'évaluation de la performance de chaque secteur. Elle est établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

Le chiffre d'affaires de chaque secteur correspond aux revenus des parcs de stationnement, ainsi que des produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales.

Aucun client externe du Groupe ne représente à lui seul 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le chiffre d'affaires présenté par secteur dans les tableaux ci-dessous représente les produits provenant de clients externes.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est réalisée sur la base du pays où la prestation est réalisée.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	30/06/2014	
France	**30,5**	**69,5%**
Allemagne	0,6	1,3%
Belgique	1,4	3,3%
Espagne	2,6	6,0%
Luxembourg	0,8	1,7%
Slovaquie	0,1	0,3%
Grande Bretagne	4,1	9,5%
République Tchèque	0,3	0,7%
Russie	0,0	0,1%
Suisse	0,3	0,7%
Total Europe (*)	**40,8**	**93,0%**
dont Union Européenne	*40,4*	92,3%
Brésil	0,0	0,0%
Canada	3,0	7,0%
Qatar	0,0	0,0%
Usa	0,0	0,0%
Total Hors Europe	**3,0**	**7,0%**
Chiffre d'affaires (**)	**43,8**	**100,0%**
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	1,4	
Chiffre d'affaires total	45,2	

(*) Dont zone euro : 36,0 millions d'euros au 30 juin 2014
(**) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 13,3 millions d'euros sur l'exercice clôturé au 30 juin 2014 ; il représente 30,4 % du chiffre d'affaires hors groupe des filiales concessionnaires.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

(en millions d'euros)	30/06/2014
Activité concédée et affermée (*)	37,5
Activité prestation de services	6,3
Chiffre d'affaires (**)	**43,8**
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	1,4
Chiffre d'affaires total	45,2

(*) L'activité concédée regroupe les délégations de Service Public (concessions et affermage), les parcs en pleine propriété et les baux.
(**) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires.

2. Informations sectorielles par zone géographique

30 juin 2014

(en millions d'euros)	France	Grande Bretagne	Allemagne	Europe centrale et orientale	Belgique	Espagne	Autres pays d'Europe	Europe	USA	Canada	Brésil	Qatar	Montant non affecté	TOTAL
30 juin 2014														
Compte de résultat														
Chiffre d'affaires (*)	30,5	4,1	0,6	0,5	1,4	2,6	1,0	40,8	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	43,8
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	0,9	0,5		0,0	0,0	0,0		1,4						1,4
Chiffre d'affaires total	31,4	4,6	0,6	0,5	1,4	2,6	1,0	42,2	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	45,2
Résultat opérationnel sur activité	4,3	(0,0)	0,2	0,1	0,4	0,5	0,1	5,5	(0,0)	0,1	(0,0)	0,0		5,6
% du chiffre d'affaires(*)	*14,1%*	*(0,2%)*	*31,0%*	*12,0%*	*25,9%*	*20,2%*	*9,6%*	*13,5%*		*2,2%*				*12,8%*
Résultat opérationnel	(8,2)	(0,0)	0,2	0,0	0,4	0,5	0,2	(6,9)	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	(6,6)
% du chiffre d'affaires(*)	*(26,9%)*	*(0,5%)*	*31,7%*	*7,0%*	*27,5%*	*20,6%*	*15,0%*	*(16,9%)*		*3,3%*				*(15,1%)*
Tableau de flux de trésorerie														
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	(0,8)	0,4	0,0	0,1	0,7	0,9	0,3	1,7	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	1,8
% du chiffre d'affaires(*)	*-2,7%*	*10,8%*	*7,6%*	*28,7%*	*45,6%*	*33,9%*	*29,1%*	*4,1%*		*3,3%*				*4,1%*
dont dotations nettes aux amortissements	*7,7*	*0,3*	*0,0*	*0,1*	*0,3*	*0,3*	*(0,0)*	*8,7*	*0,0*	*0,2*	*0,0*			*8,9*
dont dotations nettes aux provisions	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*			*0,0*
Investissements opérationnels nets	(2,5)	(0,6)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,3)	0,0	(3,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,6)
Cash flow libre (après investissement)	(12,0)	(0,4)	0,0	(0,0)	(0,2)	(0,3)	(0,1)	(13,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(13,0)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(1 193,9)	(0,6)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,3)	(0,0)	(1 195,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(1 195,0)
Bilan														
Capitaux engagés	620,2	37,5	7,7	5,4	19,7	66,3	32,1	788,9	74,9	28,6	22,0	(0,5)	1 258,9	2 172,9
dont participations dans les entreprises associés	*3,9*	*0,0*	*0,0*	*(3,4)*	*3,4*	*0,0*	*20,4*	*24,4*	*75,6*	*0,0*	*22,3*	*(0,5)*		*121,3*
dont GW provisoire résultant de l'acquisition de Vinci Park													*718,1*	*718,1*
Endettement financier net	(1 034,3)	(18,7)	(4,1)	(3,0)	(27,6)	(5,1)	2,9	(1 089,9)	(11,1)	(12,4)	0,8	0,0		(1 112,6)

(*) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires.

Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers :

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement, y compris provisions courantes (voir note G.14 « Besoin en fonds de roulement »), et de l'impôt exigible.

(en millions d'euros)	30/06/2014
Capitaux engagés - Actifs	
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	906,3
Goodwill	718,1
Autres immobilisations incorporelles	19,8
Immobilisations corporelles	401,8
Immobilisations corporelles du domaine concédé	124,7
Immeubles de placement	0,4
Participations dans les entreprises associées	121,3
Autres actifs financiers non courants	40,9
- Créances financières - Concessions (part à + 1 an)	*35,2*
- Autres actifs financiers non courants	*5,7*
Stocks et travaux en cours	0,7
Clients	61,0
Autres actifs courants d'exploitation	76,0
Autres actifs courants hors exploitation	6,2
Actifs d'impôt exigible	19,1
Total Capitaux engagés - Actifs	**2 496,3**
Capitaux engagés - Passifs	
Provisions courantes	16,0
Fournisseurs	61,4
Autres passifs courants d'exploitation	214,0
Autres passifs courants hors exploitation	5,8
Passifs d'impôt exigible	26,2
Total Capitaux engagés - Passifs	**323,4**
Total Capitaux engagés	**2 172,9**

F. *NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT*

1. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	30/06/2014
Chiffre d'affaires (***)	**43,8**
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	1,4
Chiffre d'affaires total	45,2
Produits des activités annexes (Note 1.1)	**0,0**
Achats consommés	(1,8)
Services extérieurs	(11,3)
Personnel intérimaire	(0,7)
Sous-traitance	(2,5)
Charges de construction pour les sociétés concessionnaires	(1,4)
Impôts et taxes	(1,1)
Charges de personnel	(11,8)
Autres produits et charges opérationnels	0,0
Amortissements (*) **(Note 1.2)**	(8,9)
Dotations nettes aux provisions (**)	0,0
Charges opérationnelles (avant éléments non récurrents)	**(39,6)**
Résultat opérationnel sur activité	**5,6**
% du chiffre d'affaires (***)	12,8%
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,5
Autres éléments opérationnels courants	0,0
Résultat opérationnel courant	**6,1**
Pertes de valeur des goodwill	0,0
Effet de périmètre et résultat de cession de titres	0,0
Autres éléments opérationnels non courants	-12,7
Résultat opérationnel	**(6,6)**
% du chiffre d'affaires (***)	-15,1%

(*) Y compris reprises d'amortissements rattachés aux subventions d'investissement.
(**) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note G.13 « Autres provisions»).
(***) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires.

Pour l'exercice clôturé au 30 juin 2014, les éléments du résultat opérationnel du Groupe correspondent principalement aux éléments (hors opérations intra-groupe) de la société VINCI Park et de ses filiales consolidées par intégration globale à partir du 4 juin 2014.

Le résultat opérationnel intègre par ailleurs les frais d'acquisition supportés par la société Infra Foch à l'occasion de l'acquisition de Vinci Park. Ces derniers sont comptabilisés dans le poste « Autres éléments opérationnels non courants » à hauteur de -12,7 millions d'euros.

1.1 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes incluent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les produits des études et ingénierie, les honoraires, et les produits financiers sur créances financières des concessions. Ils représentent un montant inférieur à 0,1 million d'euros au 30 juin 2014.

1.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2014
Amortissements	
Immobilisations incorporelles	0,3
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4,8
Immobilisations corporelles et immobilisation corporelles du domaine concédé	3,8
Immeubles de placements	0,0
Total	**8,9**

2. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et de passifs de la façon suivante :

	30/06/2014		
(en millions d'euros)	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(2,0)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	(0,3)		
Dérivés qualifiés de couvertures: actifs et passifs (*)	(1,7)		0,9
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading): actifs et passifs	(0,2)		
Résultat de change		0,0	
Coûts d'actualisation		0,0	
Coûts d'emprunts immobilisés		0,0	
Total résultat financier	**(4,2)**	**0,0**	**0,9**

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couvertures) s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2014
Intérêts net des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	
Réserve transférée en résultat au titre des couverture de flux de trésorerie	(1,4)
dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	*(1,4)*
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(0,3)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	**(1,7)**

3. Impôts sur les bénéfices

3.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	30/06/2014
Impôts courants	(2,3)
Impôts différés	5,3
dont différences temporaires	*5,3*
dont variations de taux d'impôt et autres	*0,0*
dont déficits et crédits d'impôt	*0,0*
Total	**3,0**

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

La charge d'impôts courants de -2,3 millions d'euros correspond aux impôts de la société Vinci Park et de ses filiales françaises principalement, consolidées à partir du 4 juin 2014.
Le produit d'impôt différé de 5,3 millions d'euros est principalement constitué par l'impôt différé comptabilisé par la société Infra Foch au 30 juin 2014.

3.2 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2014
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mise en équivalence	-11,3
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43%
Impôt théorique attendu	**3,9**
Pertes de valeur des goodwill	0,0
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	
Incidence des déficits reportables et autres différences temporaires non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(0,6)
Différentiel de taux sur résultat étranger	0,0
Différences permanentes et divers écarts	(0,4)
Impôt effectivement constaté	**3,0**
Taux d'impôt effectif	26,13%
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions, pertes de valeur des goodwill et des résultats des sociétés mises en équivalence	26,13%

La cession des titres de VINCI Park par VINCI Concessions a entraîné la sortie du groupe fiscal dont VINCI est tête de groupe, des sociétés adhérant à ce groupe. La sortie, effective au 4 juin 2014, est rétroactive au 1er janvier 2014. Les sociétés françaises sont seules redevables de leur impôt sur les sociétés pour l'exercice clôturé au 30 juin 2014.

3.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	30/06/2014	Variations			13/02/2014
		Résultat	Capitaux propres	Regroupement d'entreprises	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	12,4			12,4	0,0
Engagements de retraites	7,1			7,1	0,0
Différences temporelles sur provisions	6,1			6,1	0,0
Mise à la juste valeur des instruments financiers	7,0		0,5	6,5	0,0
Locations financements	0,6			0,6	0,0
Immobilisations	23,0			23,0	0,0
Autres	8,8	4,5		4,3	0,0
Total	**64,9**	**4,5**	**0,5**	**59,9**	**0,0**
Impôts différés passifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts					
Engagements de retraites					
Différences temporelles sur provisions	(0,6)			(0,6)	0,0
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(0,0)			(0,0)	0,0
Locations financements	(0,7)			(0,7)	0,0
Immobilisations	(247,8)	0,8		(248,6)	0,0
Autres	(3,8)			(3,8)	0,0
Total	**(252,9)**	**0,8**	**0,0**	**(253,7)**	**0,0**
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	**(188,0)**	**5,3**	**0,5**	**(193,8)**	**0,0**
Ecrêtement	(12,3)	0,0	0,0	(12,3)	0,0
Impôts différés nets	**(200,3)**	**5,3**	**0,5**	**(206,1)**	**0,0**

3.4 Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine représentent un montant de 12,3 millions d'euros au 30 juin 2014 et concernent les filiales françaises pour 8,9 millions d'euros dont 1,7 million au titre de leurs déficits reportables et 7,2 millions au titre des moins-values à long terme et les filiales étrangères pour 3,4 millions d'euros au titre de leurs déficits reportables.

4. Résultat par action

Pour la période présentée :

- le nombre moyen d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du résultat de base par action s'élève à 31 087 738 actions (prenant en compte les 160 044 280 d'actions ordinaires émises le 4 juin 2014)
- le groupe ne possède pas d'actions d'autocontrôle,
- il n'existe pas d'instruments financiers ayant un effet dilutif.

Ainsi au 30 juin 2014, le montant du résultat dilué par action est identique à celui du résultat de base par action qui s'élève à -0,25 euro par action.

G. *NOTES RELATIVES AU BILAN*

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

1.1 Ventilation des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)

Valeur brute	
Au 13/02/2014	**0,0**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	907,5
Autres acquisitions de l'exercice (*)	3,6
Sorties de l'exercice	0,0
Ecarts de conversion	0,0
Autres mouvements	0,0
Subventions reçues	0,0
Au 30/06/2014	**911,1**
Amortissements et pertes de valeur	
Au 13/02/2014	**0,0**
Amortissements de la période	(4,8)
Pertes de valeur	0,0
Reprises de pertes de valeur	0,0
Sorties de l'exercice	0,0
Ecarts de conversion	0,0
Autres mouvements	0,0
Au 30/06/2014	**(4,8)**
Valeur nette	
Au 13/02/2014	**0,0**
Au 30/06/2014	**906,3**

(*) Y compris frais financiers immobilisés.

Au 30 juin 2014, les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent principalement à celles acquises par voie de regroupement d'entreprises lors de l'acquisition de VINCI Park le 4 juin 2014.

Les engagements rattachés aux contrats de concession relevant du modèle incorporel et du modèle mixte (voir note C.3.4 « Contrats de concession ») sont décrits en note H «Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession ».

1.2 Immobilisations du domaine concédé en location-financement

Les immobilisations concédées détenues au travers des contrats de location financement représentent un montant de 3,3 millions d'euros au 30 juin 2014.

2. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2014
Valeur nette à l'ouverture	**0,0**
Goodwill constaté dans l'exercice (*)	718,1
Pertes de valeur	0,0
Écarts de conversion	0,0
Sorties de périmètre	0,0
Autres mouvements	0,0
Valeur nette à la clôture	**718,1**

(*) Goodwill provisoire constaté suite à l'opération de regroupement d'entreprise avec le groupe Vinci Park (cf. note D.1 « Acquisitions de l'exercice »)

Le goodwill constaté au cours de la période présentée correspond à la comptabilisation du goodwill provisoire résultant de l'acquisition de VINCI Park effectuée le 4 juin 2014.

Au 30 juin 2014, la Société n'a pas finalisé la détermination du goodwill compte tenu notamment de la date récente d'acquisition (voir note D.1 « Acquisitions de l'exercice »). Dans l'attente de la finalisation de la détermination du goodwill et du niveau auquel il sera suivi au sein du Groupe, l'affectation du goodwill à des UGT ou groupe d'UGT n'a pas encore été effectuée.

3. Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets Licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 13/02/2014	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	9,5	10,6	20,1
Autres acquisitions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0
Au 30/06/2014	**9,5**	**10,6**	**20,1**
Amortissements et pertes de valeur			
Au 13/02/2014	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Amortissements de la période	(0,1)	(0,2)	(0,3)
Pertes de valeur	0,0	0,0	0,0
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,0	0,0
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0
Au 30/06/2014	**(0,1)**	**(0,2)**	**(0,3)**
Valeur nette			
Au 13/02/2014	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Au 30/06/2014	**9,4**	**10,5**	**19,8**

Les principales acquisitions de l'exercice clôturé au 30 juin 2014 correspondent aux immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises lors de l'acquisition de VINCI Park le 4 juin 2014.

4. Immobilisations corporelles

4.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, Installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 13/02/2014	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	126,0	15,8	356,0	32,3	530,0
Autres acquisitions de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions reçues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au 30/06/2014	126,0	15,8	356,0	32,3	530,0
Amortissements et pertes de valeur					
Au 13/02/2014	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements de la période	(1,3)	0,0	(2,0)	(0,3)	(3,8)
Pertes de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au 30/06/2014	(1,3)	0,0	(2,0)	(0,3)	(3,8)
Valeur nette					
Au 13/02/2014	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au 30/06/2014	124,7	15,8	354,0	32,0	526,3

Les principales acquisitions de l'exercice clôturé au 30 juin 2014 correspondent aux immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises lors de l'acquisition de VINCI Park le 4 juin 2014.

Au 30 juin 2014, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour 31,1 millions d'euros.

4.2 Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers des contrats de location financement représentent un montant net de 2,2 millions d'euros au 30 juin 2014.

5. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

5.1 Tests de valeur sur goodwill

Compte tenu de la date récente d'acquisition, et dans l'attente de la finalisation de la détermination du goodwill et de son affectation par UGT (cf. note G.2 « Goodwill »), ce dernier n'a pas été testé au 30 juin 2014.

5.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

Au 30 juin 2014, en l'absence d'indices de pertes de valeur, aucun test n'a été effectué.

6. Immeubles de Placement

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Pertes de valeur	Valeur nette
Valeur au 13/02/2014	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,4	0,0	0,0	0,4
Acquisitions	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements et pertes de valeur / reprises	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur au 30/06/2014	0,4	0,0	0,0	0,4

Les acquisitions de l'exercice clôturé au 30 juin 2014 correspondent aux immeubles de placement acquis par voie de regroupement d'entreprises lors de l'acquisition de VINCI Park le 4 juin 2014.

7. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Pour les périodes présentées, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur chacune des sociétés mises en équivalence (coentreprises).

7.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	30/06/2014
Valeur des titres en début d'exercice	0,0
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	0,0
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	0,5
Dividendes distribués	0,0
Variations de périmètre et écarts de conversion	120,8
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	0,0
Valeur des titres en fin d'exercice	**121,3**

Les mouvements de l'exercice clôturé au 30 juin 2014 inscrits sur la ligne « Variations de périmètre et écarts de conversion » résultent de l'acquisition du groupe VINCI Park.

7.2 Informations financières sur les entreprises mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2014
LAZ KARP ASSOCIATES LLC	75,1
ADMINISTRADORA GAUCHA DE ESTACIONAMIENTOS SA	22,3
PARKING DU CENTRE	20,4
TURNHOUT PARKING NV	1,8
PARKEERBEDRIJF NIEUWPOORT	1,6
Autres	0,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence	**121,3**

La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les pourcentages détenus par le Groupe sont présentés en note L « LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2014».

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (ces données sont celles de la période courant du 1er janvier au 30 juin 2014 et en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	30/06/2014
Compte de résultat	
Chiffre d'affaires	54,7
EBITDA	4,5
ROPA	3,0
Résultat opérationnel	3,0
Résultat net	2,3
Bilan	
Actifs non courants	83,9
Actifs courants	17,1
Capitaux propres	54,9
Passifs non courants	22,7
Passifs courants	23,5
Endettement financier net	**(21,2)**

7.2.1 Informations financières sur les coentreprises significatives du Groupe

Le Groupe estime que les seules coentreprises significatives sont le groupe LAZ KARP Associates LLC (« LAZ Parking») et la société Administradora Gaucha de Estacionamientos SA (« AGE ») :

- LAZ Parking est un groupe américain non coté détenu à hauteur de 50% au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013. La principale activité de ce groupe est l'exploitation de parkings aux Etats-Unis.
- AGE est une société brésilienne non coté détenue à hauteur de 50% au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013. La principale activité de cette société est l'exploitation de parkings au Brésil.

Les principales informations financières (à 100% et sur la période courant du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014) relatives à LAZ Parking et à AGE sont les suivantes :

(en millions d'euros)	LAZ Parking 30/06/2014	AGE 30/06/2014
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	94,6	10,0
Dotations aux amortissements	(1,9)	(0,4)
Résultat opérationnel	4,4	0,4
Produits d'intérêts		
Charges d'intérêts	(0,2)	(0,3)
Impôt	(0,0)	(0,1)
Résultat net	4,2	0,1
Etat du résultat global		
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0
Résultat global	4,2	0,1
Bilan		
Actifs non courants	29,3	4,3
Actifs courants	27,4	1,6
dont Trésorerie et les équivalents de trésorerie	*6,8*	*0,2*
Capitaux propres	15,0	(1,6)
Passifs non courants	14,3	2,6
dont Passifs financiers non courants	*14,1*	*2,6*
Passifs courants	27,4	4,9
dont Passifs financiers courants	*4,8*	*1,5*
Endettement financier net	**(12,2)**	**(3,9)**
Dividendes reçus de la coentreprise	**0,5**	**0,0**

Réconciliation entre l'information financière résumée de LAZ Parking et AGE et la valeur nette de leur participation au bilan du Groupe :

(en millions d'euros)	LAZ Parking 30/06/2014	AGE 30/06/2014
Actif net de la coentreprise	15,0	(1,6)
Pourcentage de détention du groupe	50%	50%
QP d'actif net du Groupe dans la coentreprise	**7,5**	**(0,8)**
Goodwill	67,6	23,2
Autres retraitements	0,0	0,0
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans la coentreprise	**75,1**	**22,3**

7.2.2 Quote-part de pertes non reconnues des coentreprises

Il n'y a pas de quote-part de pertes non reconnues au titre des coentreprises.

7.2.3 Engagements à l'égard des coentreprises

Aucun engagement de rachat d'actions significatif n'a été conclu par le Groupe en faveur d'un coentrepreneur dans le cadre d'une coentreprise au 30 juin 2014.

8. Parties liées

8.1 Transactions avec les parties liées

Ce tableau résume par catégorie de parties liées (hors principaux dirigeants) les montants relatifs aux transactions avec ces parties comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans le bilan consolidé des périodes présentées:

(en millions d'euros)	30/06/2014
Société mère	
Charges opérationnelles	0,0
Charge d'intérêt	0,6
Passifs financiers non courants (1)	97,0
Passifs financiers courants	0,6
Fournisseurs	0,0
Entité qui exerce une influence notable (2)	
Chiffre d'affaires	0,1
Charges opérationnelles	(12,8)
Coût de l'endettement financier	(1,4)
Clients et autres actifs courants d'exploitation	0,7
Actifs d'impôts exigibles	0,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0,0
Fournisseurs	7,0
Passifs financiers non courants (3)	0,0
Passifs financiers courants (3)	0,0
Passif d'impôt exigible	0,0
Coentreprises	
Chiffre d'affaires	0,2
Autres actifs financiers non courants	3,2
Clients et autres actifs courants d'exploitation	0,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	4,8

(1) Ce solde correspond au prêt accordé par Infra Foch Topco le 3 juin 2014 (cf. note 15.1 « Détail des dettes financières à long terme»).

(2) La catégorie « Entités qui exerce une influence notable sur l'entité » comprend le groupe VINCI. Le groupe VINCI réalise plusieurs prestations pour le Groupe, notamment la licence de la marque VINCI Park, la location des bureaux du siège social, ainsi que des prestations de maintenance ou de gros entretien des parkings.

(3) Par ailleurs, la cession de VINCI Park a entraîné le remboursement pour un montant total de 174,1 millions d'euros par VINCI Park et ses filiales, de la totalité des emprunts souscrits auprès de la société VINCI Finance International encore en cours à la date de la cession.

8.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants correspondent au Président d'INFRA FOCH et aux membres du Directoire de Vinci Park.

(en milliers d'euros)	30/06/2014 (*)
Avantages à court terme	0,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0
Autres avantages à long terme	
Indemnités de fin de contrat de travail	0,0
Paiements fondés sur des actions	0,0
Total	**0,2**

(*) Rémunération calculée sur une période de 27 jours

9. Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30/06/2014
Actifs disponibles à la vente	0,4
Prêts et créances au coût amorti	40,5
dont créances financières - Concessions	*35,2*
Juste Valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	0,0
Actifs financiers non courants	**40,9**

(*) Voir note G.16 «Informations relatives à la gestion des risques financiers »

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 0,4 million d'euros au 30 juin 2014. Ils concernent pour l'essentiel des titres de participation non cotés dans les filiales de Vinci Park dont les indicateurs financiers sont inférieurs aux seuils de consolidation retenus par le groupe Infra Foch.

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élèvent à 40,5 millions d'euros au 30 juin 2014.Ils comprennent, outre des dépôts de garantie et des cautions relatives aux contrats de prestations de services et des prêts sur filiales consolidées, les créances financières rattachées aux contrats de concession gérés par les filiales du Groupe pour 35,2 millions d'euros au 30 juin 2014 (voir note H.2 « Contrats de concession – Modèle de la créance financière »).

La part à moins d'un an des actifs financiers non courants est classée dans les actifs courants pour 1,7 million d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût		
(en millions d'euros)	Titres de participation non cotés	Autres actifs financiers disponibles à la vente	Créances financières / Concessions	Autres prêts et créances	Total
Valeur brute					
Au 13/02/2014	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,4	0,0	35,2	5,3	40,9
Autres acquisitions de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au 30/06/2014	0,4	0,0	35,2	5,4	40,9
Pertes de valeur					
Au 13/02/2014	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations de pertes de valeur	0,0	0,0		0,0	0,0
Reprises de pertes de valeur	0,0	0,0		0,0	0,0
Sorties de l'exercice					0,0
Ecarts de conversion					0,0
Autres mouvements	0,0	0,0			0,0
Au 30/06/2014	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur nette					
Au 13/02/2014	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au 30/06/2014	0,4	0,0	35,2	5,4	40,9

Les principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note H.2 « Contrats de concession – Modèle de la créance financière ».
La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2014	Échéance de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières / Concessions	35,2	4,2	31,0
Autres actifs financiers non courants	5,3	3,1	2,3
Prêts et créances au coût amorti	40,5	7,2	33,3

Les principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note H « NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION».

10. Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2014
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	2,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**2,0**
Equivalents de trésorerie	22,1
Disponibilités	54,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	**76,3**

Les équivalents de trésorerie correspondent pour l'essentiel au placement des excédents nets de trésorerie de la société VINCI Park et des principales filiales détenues à 100%. Jusqu'au 4 juin 2014, date de la cession de VINCI Park par VINCI, ces excédents nets de trésorerie étaient placés chez VINCI dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe VINCI.
A compter du 4 juin 2014, ces excédents sont placés sur des supports constitués d'OPCVM monétaires. Ils représentent un encours de 15,9 millions d'euros au 30 juin 2014.

Ces excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant tout risque en capital. Les performances et les risques associés à ces placements sont suivis mensuellement par la Direction Financière du Groupe.
Le solde du poste « Equivalents de trésorerie » est constitué des comptes-courants de trésorerie avec des sociétés non consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Les actifs financiers de gestion de trésorerie et la trésorerie disponible sont présentés en diminution de l'endettement brut, et détaillés en note G.15 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

11. Capitaux propres

11.1 Capital social

Le capital de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale de 1 euro.

A sa création, en février 2014, le capital de la Société était constitué de 2 actions détenues par les sociétés Ardian et Crédit Agricole Assurances.

Le 28 mars 2014, la société Infra Foch Topco, également détenue par Ardian (50 %) et Crédit Agricole Assurances (50 %), a racheté ces deux actions.

Le 3 juin 2014, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 160.044.280 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale avec un prix de souscription de 5 euros par action. Infra Foch Topco a souscrit à l'intégralité de cette augmentation de capital.

Le 4 juin 2014, suite à l'augmentation de capital procédée par Infra Foch Topco, l'actionnariat de la société mère du Groupe a évolué : elle est désormais détenue par Ardian (37,37 %), Crédit Agricole Assurances (37,37 %), VINCI Concessions (24,92 %) et le management de VINCI Park (0,34%). La gouvernance confère à Ardian, Crédit Agricole Assurances et VINCI Concessions (détenue à 100% par VINCI) une influence notable sur Infra Foch.

	Nombre d'actions	en milliers d'euros		
		Capital social	Prime d'émission	Total
Solde au 13 février 2014	2	2		2
Augmentation de capital	160 044 280	160 044	640 177	800 221
Solde au 30 juin 2014	160 044 282	160 046	640 177	800 223

11.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)		30/06/2014
Actifs financiers disponibles à la vente		
Réserve à l'ouverture		0,0
Variations de juste valeur de la période		
Pertes de valeur constatées en résultat		
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession		
Variation de périmètre et divers		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	0,0
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture		0,0
Variations de juste valeur rattachées aux sociétés mises en équivalence		
Autres variations de juste valeur de la période		(1,5)
Eléments de juste valeur constatés en résultat		
Variation de périmètre et divers		0,0
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(1,5)
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		*0,0*
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I + II	(1,5)
Effet impôt associé		0,6
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(0,9)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		0,0
Réserve à l'ouverture		0,0
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		0,0
Effet d'impôt associé		0,0
Variations de périmètre et divers		
Réserve nette d'impôt (éléments non recyclables en résultat)	IV	0,0
Total opérations enregistrées directement en capitaux propes	III + IV	(0,9)

Les « autres variations de juste valeur de la période » relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'emprunt des sociétés concessionnaires (mise en place de swap de taux d'intérêts). Ces opérations sont décrites en note G.16.1.2 « Détail des produits dérivés de taux».

11.3 Dividendes

Le Groupe n'a pas prévu de procéder à une distribution de dividendes au titre de l'exercice présenté.

11.4 Intérêts minoritaires

Au 30 juin 2014, le montant des « intérêts minoritaires » s'élève à 4,6 millions d'euros.

12. Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les provisions pour retraites et autres avantages au personnel s'élèvent à 22,9 millions d'euros au 30 juin 2014 (dont 1,4 million d'euros à moins d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions pour engagements de retraites (indemnités de fin de carrière et retraites complémentaires) pour 20,7 millions d'euros et, d'autre part, les provisions pour autres avantages au personnel pour 2,2 millions d'euros.

La part à moins d'un an de ces provisions est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

12.1 Engagements de retraites

Les engagements de retraites complémentaires du Groupe portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés par les filiales de la Société, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé correspondant à des indemnités de fin de carrière.
- les engagements portés au travers de fonds de pensions indépendants. Ils concernent les filiales britanniques de la Société. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

Les engagements de retraite couverts par des provisions concernent principalement la France.
Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Zone euro	**30/06/2014**
Taux d'actualisation	2,8%
Taux d'inflation	2,0%
Taux de revalorisation salaires	3,0%
Taux de revalorisation rentes	2%- 2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10-15ans

Grande-Bretagne	**30/06/2014**
Taux d'actualisation	4,4%
Taux d'inflation	3,4%
Taux de revalorisation salaires	3,9%

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Les taux d'actualisation finalement retenus correspondent aux taux équivalents à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur au 30 juin 2014.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

		30/06/2014		
(en millions d'euros)		France	Etranger	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraites		20,5	4,4	25,0
Juste valeur des actifs de couverture		0,0	4,9	4,9
Surplus (ou déficit)		20,5	(0,5)	20,0
Provisions reconnues au passif du bilan	I	20,5	0,2	20,7
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	0,0	0,7	0,7
Effet du plafonnement de l'actif (IFRIC 14)	III			
TOTAL	I - II - III	20,5	(0,5)	20,0

Au 30 juin 2014, les engagements et les provisions inscrites au bilan correspondent à ceux repris lors de l'acquisition de VINCI Park le 4 juin 2014.

Infra Foch estime à 0,5 millions d'euros les versements prévus au 30 juin 2014 au titre des engagements de retraite, dont 0,3 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,2 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

Variation de la provision pour engagement de retraite sur la période

(en millions d'euros)	30/06/2014
A l'ouverture de l'exercice	0,0
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	0,0
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	0,0
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,0
Ecarts de conversion	0,0
Variations de périmètre et autres	20,7
Réductions de régimes	
A la clôture de l'exercice	20,7

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies :

Compte tenu du fait que les régimes à prestations définies du Groupe correspondent à ceux repris lors de l'acquisition de Vinci Park le 4 juin 2014 et que l'acquisition a été réalisée à une date très proche de la date de clôture, le Groupe n'a pas comptabilisé de charges au titre de ces régimes pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

12.2 Autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux primes de fidélité sont couverts par une provision. Le montant de cette provision au 30 juin 2014 s'élève à 2,2 millions d'euros. Ces provisions concernent la France. Elles ont été calculées selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraites.

13. Autres provisions

Au cours de la période, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	13/02/2014	Dotations	Ecart de conversion	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	30/06/2014
Provisions non courantes								
Risques financiers et autres risques non courants	0,0					45,2		45,2
Actualisation provisions non courantes	0,0					0,0		0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,0					(6,9)		(6,9)
Total provisions non courantes	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**38,3**	**0,0**	**38,3**
Provisions courantes								
Litiges	0,0					0,0		0,0
Restructuration	0,0					0,0		0,0
Autres risques courants	0,0					9,2		9,2
Actualisation provisions courantes	0,0					0,0		0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,0					6,9		6,9
Total provisions courantes	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**16,0**	**0,0**	**16,0**
Provisions courantes et non courantes	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**54,3**	**0,0**	**54,3**

Au cours de la période présentée, la principale évolution des provisions correspond à la comptabilisation des provisions reprises lors du regroupement d'entreprises survenu le 4 juin 2014 (acquisition de VINCI Park).

13.1 Provisions non courantes

Les provisions pour autres risques non courants comprennent principalement:

- des provisions pour contrats déficitaires pour 23,6 millions d'euros au 30 juin 2014 (dont 2,5 millions à moins d'un an);
- des provisions à plus d'un an au titre des litiges et arbitrages avec les concédants pour un montant de 3,2 millions d'euros au 30 juin 2014;
- des provisions sur l'évaluation de taxes diverses pour un montant de 8,9 millions d'euros au 30 juin 2014 (dont 2,6 millions à moins d'un an).

Le montant de l'actualisation inclus dans ces montants s'élève au 30 juin 2014 à 11 millions d'euros.

13.2 Provisions courantes

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation.

Elles comprennent principalement :

- des provisions pour remise en état en fin de contrat pour 4,6 millions d'euros au 30 juin 2014. Ces provisions concernent essentiellement des parcs du Royaume-Uni ;
- des provisions pour litiges sociaux pour 2,5 millions d'euros au 30 juin 2014.

14. Besoin en fonds de roulement

14.1 Variation du besoin en fonds de roulement

			Variations 30/06/2014-13/02/2014	
(en millions d'euros)	30/06/2014	13/02/2014	liée à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	0,7	0,0	0,0	0,7
Clients et comptes rattachés	61,0	0,0	0,0	61,0
Autres actifs courants d'exploitation	75,4	0,0	1,0	74,4
Stocks et créances d'exploitation (I)	**137,2**	**0,0**	**1,0**	**136,2**
Dettes fournisseurs	(61,4)	0,0	(3,8)	(57,6)
Autres passifs courants d'exploitation	(214,0)	0,0	0,0	(214,0)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	**(275,4)**	**0,0**	**(3,8)**	**(271,6)**
Besoin en fonds de roulement (hos provisions courantes (I-II)	**(138,2)**	**0,0**	**(2,8)**	**(135,4)**
Provisions courantes	**(16,0)**	**0,0**	**0,0**	**(16,0)**
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	*(6,9)*	*0,0*	*0,0*	*(6,9)*
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	**(154,3)**	**0,0**	**(2,8)**	**(151,5)**

(*) Principalement mouvements de périmètre et écarts de conversion.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

14.2 Analyse des créances clients

(en millions d'euros)	30/06/2014
Créances clients	55,1
Provisions - créances clients	(8,6)
Créances clients nettes	**46,5**

Au 30 juin 2014, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 1,6 millions d'euros.). Elles sont provisionnées à hauteur de 0,5 million d'euros .Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 6,7 millions d'euros et sont provisionnées à hauteur de 6,2 millions d'euros.

15. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

Catégories comptables	*(en millions d'euros)*	30/06/2014		
Passifs évalués aux coûts amortis		Non courant	Courant (*)	Total
	Emprunts Obligataires			
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(1 139,5)	(17,6)	(1 157,1)
	Emprunts en locations financements	(3,1)	(1,0)	(4,0)
	Dettes financières long terme(**)	**(1 142,5)**	**(18,6)**	**(1 161,1)**
	Autres dettes financières courantes		0,0	0,0
	Découverts bancaires		(9,0)	(9,0)
	Comptes courants financiers passifs		(0,1)	(0,1)
	I - Dettes financières brutes	**(1 142,5)**	**(27,7)**	**(1 170,2)**
	Dont incidence des couvertures de juste valeur			
	Dont incidence de la mise juste valeur purchase accounting			
Prêts et créances	Prêts Long terme sur filiales		0,4	0,4
	Comptes courants financiers actifs		6,1	6,1
	Actif financier de gestion de trésorerie courante		2,0	2,0
évalués à la jus	Equivalents de trésorerie		15,9	15,9
	Disponibilités		54,2	54,2
	II - Actifs financiers	**0,0**	**78,7**	**78,7**
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(20,3)	(0,8)	(21,1)
	Instruments dérivés actifs		0,0	0,0
	III - Instruments dérivés	**(20,3)**	**(0,8)**	**(21,0)**
	Endettement financier net (I + II + III)	**(1 162,8)**	**50,3**	**(1 112,6)**

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.
(**) Y compris part à moins d'un an.

Au 30 juin 2014, le groupe Infra Foch affiche un endettement financier net de 1 112,6 millions d'euros.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	30/06/2014
Emprunts obligataires (non courant)	
Autres emprunts et dettes financières	(1 142,5)
Dettes financières courantes	(27,7)
Instruments dérivés passifs non courants	(20,4)
Instruments dérivés passifs courants	(0,8)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	2,0
Disponibilités et équivalentes de trésorerie	76,2
Prêts et créances collatéralisés et Prêts LT	0,4
Instruments dérivés actifs non courants	0,0
Instruments dérivés actifs courants	0,1
Endettement financier net	**(1 112,6)**

15.1 Détail des dettes financières à long terme

15.1.1 Emprunts auprès d'établissement de crédit et autres

Au 30 juin 2014, ces emprunts sont principalement constitués par des prêts accordés par des établissements de crédit (emprunt Dexia et un crédit syndiqué notamment) dans le cadre de financement de concessions de parcs de stationnement, des avances villes et d'un prêt accordé par Infra Foch Topco.

Le crédit syndiqué s'élève à 1 220 millions d'euros (avec CA-CIB comme agent) et a été contracté le 27 mai 2014 avec effet au 4 juin 2014 auprès d'un pool de 9 banques. Il a permis l'acquisition d'une partie des titres de VINCI Park (à hauteur de 386 millions d'euros) ainsi que le remboursement anticipé d'une partie de la dette portée par VINCI Park et ses filiales pour un montant de 534 millions d'euros (essentiellement Calyon pour 357 millions d'euros et VINCI Finance International pour 112 millions d'euros).

Au 30/06/2014, les tranches A (460 millions d'euros pour une durée de 3 ans) et B (460 millions d'euros pour une durée de 5 ans) ont été tirées, ainsi que 2,6 millions d'euros sur la ligne revolving.

Par ailleurs la société Infra Foch dispose d'un financement de 100 millions d'euros accordé par son unique actionnaire Infra Foch Topco intégralement tiré au 30 juin 2014. L'échéance de ce financement est fixée au 31 décembre 2045; il porte un taux fixe de 8,25%.

Le détail des emprunts est donné dans le tableau ci-dessous :

		30/06/2014				
(en millions d'euros)	devise	Net reçu (Nominal + Frais bruts + Primes brutes) (a)	Amortissements cumulés (b)	incidence du coût amorti (***) (c)	Variations de Périmètre (****) (d)	valeurs au bilan (a)+(b)+(c)+(d)
Prêt Syndiqué	EUR	**907,3**	**0,0**	**0,3**	**0,0**	**907,6**
Prêt Syndiqué Tranche A	EUR	*454,4*		*0,2*		*454,6*
Prêt Syndiqué Tranche B	EUR	*452,9*		*0,2*		*453,1*
Emprunts Dexia					**130,4**	**130,4**
*Tranche 1 **	EUR				*81,6*	*81,6*
*Tranche 2 **	EUR				*48,9*	*48,9*
Autres Emprunts	EUR					
Avances villes	EUR				**3,7**	**3,7**
Autres emprunts (**)		**102,6**			**16,8**	**119,4**
Total autres emprunts et dettes financières		**1 009,9**	**0,0**	**0,3**	**150,9**	**1 161,1**

(*) Les tranches 1 et 2 du financement « Dexia » comportent plusieurs lignes d'emprunts d'échéances différentes dont la plus proche est janvier 2015 et la plus lointaine est septembre 2025.
(**) dont emprunt de 100 millions d'euros à Infra Foch Topco
(***) Coût amorti comprenant les intérêts courus non échus
(****) Dans la colonne (d) figurent les financements accordés par des tiers à Vinci Park préalablement à son acquisition par Infra Foch

15.1.2 Emprunts liés aux contrats de location financement

L'endettement total associé aux contrats de location financement s'élève à 4,0 millions d'euros au 30 juin 2014).
Les immobilisations financées par les contrats de location financement concernent principalement les immobilisations du domaine concédé pour 3,3 millions d'euros et 2,6 million d'euros relatifs aux immobilisations corporelles.

15.2 Ressources et liquidités

15.2.1 Echéancier des dettes

La gestion de la liquidité est assurée dans le cadre de la tenue de Comités de Trésorerie réguliers sous la responsabilité de la direction financière du Groupe. Celle-ci a établi un cadre de gestion du risque de liquidité adéquat pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités du Groupe.

Le Groupe gère sa liquidité de manière centralisée au travers d'un cash pooling. Au 30 juin 2014, les filiales opérationnelles des principaux pays participent au cash pooling, la seule exception notable étant représentée par les filiales canadiennes. Le processus d'intégration au cash-pooling de toutes les filiales est en cours.

Outre les tranches A et B du crédit syndiqué de 460 millions d'euros chacune, le Groupe se finance également au travers de lignes bancaires pour un montant de 151,2 millions d'euros au 30 juin 2014. Ces lignes sont à taux variable et ont fait l'objet de couvertures en taux (voir note 16 « Informations relatives à la gestion des risques financiers »).

Le Groupe ne prête à ses filiales qu'à taux fixe.

Au 30 juin 2014, la maturité moyenne de la dette financière du Groupe est de 6,3 ans.

Par échéance, la maturité des dettes financières du Groupe Infra Foch s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2014							
Dettes long terme	Valeur au Bilan	Flux de capital et d'intérêts	1 à 3 mois	3 à 6 mois	entre 6 mois et un an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5ans
Emprunts obligataires								
Capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Flux d'intérêt		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres emprunts								
Capital	(1 157,1)	(1 174,0)	(12,6)	(1,1)	(3,1)	(21,0)	(964,2)	(172,1)
Flux d'intérêt		(327,2)	(3,1)	(3,2)	(13,8)	(19,0)	(56,1)	(232,1)
Locations financements								
Capital	(4,0)	(4,0)	(0,3)	(0,2)	(0,5)	(0,5)	(1,4)	(1,2)
Flux d'intérêt		(0,6)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,1)
Total Dettes LT	**(1 161,1)**	**(1 505,9)**	**(16,1)**	**(4,5)**	**(17,5)**	**(40,5)**	**(1 021,9)**	**(405,4)**
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0	0,0					
Découverts bancaires	(9,0)	(9,0)	(9,0)					
Comptes courants financiers passifs	(0,1)	(0,1)	(0,1)					
I - Dettes financières	**(1 170,2)**	**(1 515,0)**	**(25,1)**	**(4,5)**	**(17,5)**	**(40,5)**	**(1 021,9)**	**(405,4)**
II - Actifs financiers	**78,3**							
Instruments dérivés passifs	(21,0)	(22,4)	(2,6)	(2,2)	(4,4)	(7,2)	(6,0)	0,0
Instruments dérivés actifs	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III - instruments financiers dérivé	**(21,0)**	**(22,4)**	**(2,6)**	**(2,2)**	**(4,4)**	**(7,2)**	**(6,0)**	**0,0**
Endettement financier net (I +II	**(1 112,6)**							

La possibilité de recours contre VINCI Park pour les lignes d'emprunt DEXIA est limitée au cas suivant : en cas de résiliation anticipée de la concession pour faute du concessionnaire ou pour raison d'intérêt général, VINCI Park s'engage à rembourser l'encours de la dette dès le versement des indemnités de résiliation. Le montant des emprunts DEXIA concernés (tranches 1 et 2 du financement) est de 130,4 millions d'euros au 30 juin 2014.

Concernant le Crédit Syndiqué de 1 220 millions d'euros, il existe des clauses de recours contre Infra Foch mais l'échéance du financement a été positionnée sur la base de sa durée contractuelle.

15.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	**30/06/2014**
Equivalents de trésorerie	22,1
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	*15,9*
Comptes courants de trésorerie actifs	*6,1*
Disponibilités	54,3
Découverts bancaires	(9,0)
Comptes courants de trésorerie passifs	(0,1)
Trésorerie nette	**67,2**
Actifs financiers de gestion de trésorerie	2,0
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	*0,0*
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	*2,0*
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine	
Trésorerie nette gérée	**69,2**

(*)Part d'OPVCM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les excédents de trésorerie (Cf. note G.10 « Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités ») sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM.

15.2.3 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers, dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

Contrepartie	Type de contrat	Capital restant dû	Ratios (1)	Seuils	Niveaux atteints au 30/06/2014
Dexia tranches 1 et 2	Prêt amortissable	130,4	EFN/CAFICE	<7	5,8
			CAFICE/Frais financiers nets	>3	10,3

(1) EFN = Endettement Financier Net ; CAFICE = Capacité d'Autofinancement avant Impôts et Coût du Financement.

Les ratios relatifs à l'emprunt Dexia détaillés ci-dessus sont respectés au 30 juin 2014.

Le Crédit Syndiqué de 1 220 millions d'euros fait l'objet d'un certain nombre de covenants dont la première échéance de contrôle des ratios interviendra au 31 décembre 2014.

16. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Dans le cadre de son activité, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques de marché sur lesquels il est exposé, en particulier les risques de taux et de change.

Sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux et de change, le Groupe utilise divers produits dérivés avec pour objectif de réduire ces expositions et d'optimiser son coût de financement et son résultat de change.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour réduire et gérer son exposition aux risques de taux et de change relatifs à ses financements et à ses placements de trésorerie, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture.

La juste valeur des produits dérivés se répartissent, selon leur nature, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2014
	Juste Valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	(20,7)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	0,0
Dérivés de taux	**(20,7)**
Dérivés de change: couverture de juste valeur	
Dérivés de change: couverture d'investissement net	
Dérivés de change: non qualifiés de couverture	(0,3)
Dérivés de change	**(0,3)**
Autres dérivés	
Total des instruments dérivés	**(21,1)**

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 0,1 millions d'euros au 30 juin 2014

16.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps une répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la CAFICE), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps). Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition, à la date d'arrêté, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés :

	Avant produits dérivés de couverture		couverture		Après produits dérivés de couverture	
	30/06/2014		30/06/2014		30/06/2014	
(en millions d'euros)	Encours	Quote-part (1)	swap	Option de taux	Encours	Quote-part (1)
Taux fixe	113,4	10%		0%	1 077,4	93%
Taux variable	1 047,7	90%	964,0	100%	83,7	7%
dont taux variable cappé (2)			*337,6*	*46%*	*80,0*	7%
Total	**1 161,1**	**100%**	**964,0**	**100%**	**1 161,1**	**100%**

(1) la quote-part est exprimée en pourcentage de la dette totale

(2) taux d'intérêts effectifs moyens pondérés, hors variation de la juste valeur des produits dérivés associés

Sur ces bases, le coût moyen de l'endettement financier net du Groupe ressort à 3 % au 30 juin 2014 après couverture.

16.1.1 Sensibilité au risque de taux

Infra Foch est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat consolidé compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable après opérations de couverture, qu'il s'agisse ou non des produits dérivés ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 30 juin 2014 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

	30/06/2014			
	Résultat		Capitaux propres	
(en millions d'euros)	Impact du calcul de sensibilité + 25 bp	Impact du calcul de sensibilité - 25 bp	Impact du calcul de sensibilité + 25 bp	Impact du calcul de sensibilité - 25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	(0,4)	0,4		
Actifs à taux variable après couverture comptable	0,1	(0,1)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	(0,0)	0,0		
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			5,7	(5,7)
Total	**(0,4)**	**0,4**	**5,7**	**(5,7)**

16.1.2 Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés au 30 juin 2014 s'analysent de la manière suivante :

	30/06/2014				
(en millions d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	montant notionnel	Juste valeur
Instruments affectés à la couverture de la dette long terme					
wap de taux d'intérêt receveur taux variables et payeur taux fixe	60,3	673,6		733,9	(16,2)
option de taux (cap, floor, collar)	3,1	254,5		257,6	(4,5)
Couverture de flux de trésorerie	63,4	928,1	0,0	991,5	(20,7)
Instruments non qualifiés comptablement de couverture					
Swap de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Future Rate Agreement				0,0	
option de taux (cap, floor, collar)	80,0	0,0		80,0	0,0
Total	80,0	0,0	0,0	80,0	0,0
Total des dérivés de taux	**143,4**	**928,1**	**0,0**	**1 071,5**	**(20,7)**

Les instruments de couverture de taux sont intégralement adossés aux flux de trésorerie des emprunts auprès des établissements de crédits à taux variable.

16.1.2.1 Dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Infra Foch est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable au niveau de ses comptes consolidés. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie » et dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes existantes à taux variables. Les caractéristiques des flux contractuels de la jambe variable des swaps sont les mêmes que celles des flux sur les emprunts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 30 juin 2014 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

	Situation au 30/06/2014				
	Montant inscrit au bilan	Montant repris en compte de résultat			
(en millions d'euros)		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	**21,1**	9,4	7,5	4,1	0,0
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	0	0	0	0	0
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables					
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	**21,1**	**9,4**	**7,5**	**4,1**	**0,0**

16.1.2.2 Dérivés de taux non qualifiés comptablement de couverture

Ces opérations sont principalement des swaps de base (swap variable/variable permettant de modifier l'indexation d'un dérivé initialement mis en place) ou des options à échéances courtes.

16.2 Risque de change

16.2.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Le groupe est exposé au change principalement au travers de ses filiales Vinci Park.

Les activités de VINCI Park à l'international sont soit réalisées par des filiales qui opèrent dans la zone euro, soit, en dehors de la zone euro, effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en devise forte.

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.
Néanmoins, VINCI Park peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, lorsque des financements sont accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères. Ces risques sont dès lors systématiquement couverts économiquement par des swaps de change.

16.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devises sont :

(en millions d'euros)	**30/06/2014**	
Euro	1 150,3	99,1%
Livre Sterling	5,9	0,5%
Dollar canadien	0,0	0,0%
Dollar américain	0,0	0,0%
Autres	5,0	0,4%
Total des dettes à long terme	**1 161,1**	**100,0%**

16.2.3 Analyse de la position de change

La politique de gestion du risque de change de VINCI Park vise essentiellement à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. Ce risque est suivi à travers une position de change détaillant les flux par devises et leurs maturités. En revanche, VINCI Park ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).
Les couvertures de change sont affectées à des flux futurs à hauteur de 5,9 millions d'euros en valeur notionnelle.

16.2.4 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

	30/06/2014					
(en millions d'euros)	USD	CAD	GBP	autres devises	**montant notionnel**	**juste valeur**
Swap de devise (cross currency swap)	11,7	11,5	32,9		56,1	-0,3
Change terme	0,3	0,3	0,7	0,2	1,5	0,0
Option de change		4,3		0,2	4,6	0,0
Opérations non qualifiées comptablement (	12,0	16,1	33,6	0,3	62,2	-0,3
Total des dérivés de change	**12,0**	**16,1**	**33,6**	**0,3**	**62,2**	**-0,3**

16.3 Risque de crédit et contrepartie

Infra Foch est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités et équivalent de trésorerie, les créances financières et les produits dérivés. Les montants notionnels et les valeurs de marché sont présentés en note F.15.1.2 « Détail des produits dérivés de taux ».

Infra Foch considère que le risque de crédit lié aux créances clients est très limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et du fort pourcentage de clients publics. L'analyse des créances clients est présentée en Note F.13.2 « Analyse des créances clients ».

Quant aux instruments financiers, ils sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe.

H. NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION

1. Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

1.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions (voir note C.3.4 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle de l'actif incorporel exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Tous contrats de concession : environ 380 contrats en France et en Europe	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Usagers	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes payées par le concédant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité .	26 ans (durée résiduelle moyenne pondérée estimée des contrats de concessions)	Actif incorporel

1.2 Engagements donnés au titre des contrats de concessions – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement :

Dans le cadre des contrats de concessions qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné, en tant que concessionnaire, à exploiter.

Au 30 juin 2014, les principales obligations d'investissements concernent les parcs ci-dessous mentionnés pour un montant actualisé total de 86,7 millions d'euros et s'échéancent comme suit :

(en millions d'euros)	**30/06/2014**	<1an	> 1an et < 5ans	>5 ans
France - Arcachon Centre Ville et Gare	4,1	0,0	4,1	0,0
France - Trouville Foch	1,6	1,6	0,0	0,0
France - Dieppe	11,3	1,3	10,0	0,0
France - Paris Concorde Frémicourt	16,3	16,3	0,0	0,0
France - Paris Cité des Sciences	4,5	4,5	0,0	0,0
France - Strasbourg Hautepierre	8,3	6,6	1,6	0,0
France - Vincennes Marigny Château	3,4	3,4	0,0	0,0
France - La Défense travaux de renouvellement	28,2	19,5	8,7	0,0
France - Grenoble 7 Parcs	1,8	1,2	0,6	0,0
France - Divers	5,6	3,4	1,1	1,1
Belgique - Mechelen - Parking Zandpoortvest	1,7	1,7	0,0	0,0
Total	**86,7**	**59,5**	**26,2**	**1,1**

Les taux d'actualisation sont définis en note I.1 «Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus».

Par ailleurs, les sociétés concessionnaires sont tenues de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement conformément aux dispositions contractuelles.

2. Contrats de concession – Modèle de la créance financière

2.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions (voir note C.3.4 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle de la créance financière exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation
Noisy le Grand	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateurs et Ville de Noisy le Grand	Subvention de fonctionnement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2022	Intégration globale
Chambéry - Palais de Justice	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateur et Ville de Chambéry	Complément de recettes	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2031	Intégration globale
St Denis - Place du 8 Mai 1945	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateur et Ville de St Denis	Contribution annuelle de construction et fortait annuel compensatoire	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2022	Intégration globale
Vincennes - Cœur de Ville	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateur et Ville de Vincennes	Subvention Forfaitaire annuelle	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2033	Intégration globale
Les Sables d'Olonne	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateur et Ville des Sables d'Olonne	Subvention d'équipement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2038	Intégration globale
Biarritz - Bellevue & Médiathèque	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateur et Ville de Biarritz	Subvention de fonctionnement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2036	Intégration globale
Marseille - J4 Vieux Port Fort St Jean	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateur et Ville de Marseille	Complément de recettes	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2049	Intégration globale
Hertfordshire - Hôpital de Lister	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateur et Ville de Lister	Subvention de fonctionnement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Fin du contrat en 2041	Intégration globale

2.2 Engagement donnés au titre des contrats de concession – Modèle de la créance financière et contrats mixtes (voir note C.3.4 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements.

(en millions d'euros)	**30/06/2014**	<1an	> 1an et < 5ans	>5 ans
France - Marseille J4 Vieux Port Fort St Jean	2,6	0,0	0,0	2,6
France - Evry	0,0			
Total	**2,6**	**0,0**	**0,0**	**2,6**

Les montants sont actualisés à l'aide des taux mentionnés en note H.1 «Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus».

En contrepartie de ces investissements, les filiales reçoivent une garantie de paiement du concédant.

I. *AUTRES NOTES*

1. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements comprennent les engagements détaillés en note H « NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION » et s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	*Réf.*	**30/06/2014**
Échéances contractuelles		***253,8***
Locations simples (*)	I.1.1.	164,4
Obligations d'investissement (*)	I.1.1.	89,4
Obligations d'achat (*)	I.1.1.	0,0
Autres engagements donnés		***1 285,8***
Avals, cautions et garanties (**)	I.1.3.	*962,6*
Sûretés réelles (**)		6,5
Garanties solidaires des associés de (**) sociétés de personnes non consolidées		
Redevances Fixes (*)	I.1.2.	316,7

(*) Montants actualisés

(**) Montants non actualisés

Les taux utilisés pour l'actualisation de ces engagements sont pour l'exercice clôturé au 30 juin 2014 :

	échéance		
Zone géographique	<1an	> 1an et < 5ans	>5 ans
Europe	0,00%	1,02%	2,38%
UK	0,00%	1,99%	3,57%
Canada	0,00%	2,13%	3,59%
USA	0,00%	1,54%	3,55%
République tchéque	0,00%	1,26%	2,57%

1.1 Contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement

		Paiements dus par période		
(en millions d'euros)	**Total**	**< 1 an**	**de 1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Obligations d'investissement	89,4	59,5	26,2	3,7
Obligations d'achat	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location simple	164,4	33,0	67,5	64,0
Total	**253,8**	**92,5**	**93,7**	**67,6**

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 164,4 millions d'euros au 30 juin 2014, dont 161,1 millions d'euros de contrats immobiliers et 3,3 millions d'euros de contrats mobiliers.

Les engagements relatifs aux contrats immobiliers se composent principalement :

En France :

- Deux baux commerciaux d'Effiparc concernant Gaité Montparnasse et Le Méridien pour un terme respectivement en 2019 et en 2016. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 13 millions d'euros ;
- Des baux commerciaux de VINCI Park CGST concernant essentiellement les parcs de Lille Béthune Lafayette et Caen Rives de l'Orne pour un terme en 2023. Le montant actualisé des engagements au 30 juin 2014 est de 10,4 millions d'euros.
- Des baux commerciaux français du Groupe avec le Bouwfonds pour un terme en 2015. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 4,1 millions d'euros ;

A l'international :

- Canada : Des baux commerciaux de VINCI Park Services Canada, la date d'engagement ferme la plus longue est 2024. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 32,8 millions d'euros ;
- Allemagne : Des baux commerciaux de VINCI Park Deutschland, la date d'engagement ferme la plus longue est 2025. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 12,9 millions d'euros ;
- Royaume Uni : Trois baux commerciaux de VINCI Park UK concernant les parcs de stationnement de West India Quay Car Park, Mayfair Car Park et Wrexham Car Park Eagle's Meadow respectivement pour un terme en 2024, 2017 et 2033. Le montant actualisé de l'engagement total de ces trois contrats s'élève à 45,4 millions d'euros au 30 juin 2014 ;
- Royaume Uni : Des baux commerciaux de METEOR Parking Ltd, la date d'engagement ferme la plus longue est 2030. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 29,4 millions d'euros ;
- Royaume Uni : Un bail commercial de VINCI Park Dundee pour un terme en 2029. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 1,1 million d'euros.
- République Tchèque : Un bail commercial concernant les parcs de la société Evropark Praha pour un terme en 2017. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 2,1 millions d'euros.
- Luxembourg : Des baux commerciaux de VINCI Park Service Luxembourg (essentiellement parking Brasserie), la date d'engagement ferme la plus longue est 2023. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 4 millions d'euros.
- Espagne : Un bail commercial concernant le parc de Maria de Molina géré par VINCI Park Espagne, pour un terme en 2015. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 est de 1,3 million d'euros.
- Espagne : Différents baux commerciaux concernant des parcs gérés par VINCI Park Aparcamientos (principalement le parc Manoteras) pour un terme allant jusqu'en 2023. Le montant actualisé de l'engagement au 30 juin 2014 s'élève à 1,9 million d'euros.

1.2 Redevances fixes

		Paiements dus par période		
(en millions d'euros)	**Total**	**< 1 an**	**de 1 à 5 ans**	**> 5 ans**
au 30/06/2014	**316,7**	42,5	150,8	123,4

Le Groupe déclare les engagements de paiements des redevances fixes. Cet engagement ressort à 316,7 millions d'euros au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2014, les engagements relatifs aux redevances fixes se composent principalement :

En France :

- Sépadef : le montant actualisé de l'engagement est de 80,3 millions d'euros;
- VINCI Park France : le montant actualisé de l'engagement est de 92,6 millions d'euros. Ce solde se compose principalement des contrats de Madeleine Tronchet (19,7 millions d'euros), de Lobau-

Rivoli (13,7 millions d'euros) et du nouveau contrat à Marseille Les Terrasses du Port (39,8 millions d'euros);

- VINCI Park CGSt : le montant actualisé de l'engagement est de 48,9 millions d'euros. Ce solde se compose principalement des contrats de Lille Euralille (3,1 million d'euros), Saint Germain Château (10,3 millions d'euros) ainsi que Place de la Concorde, Passy et Cité des Sciences à Paris (respectivement 2,8, 7,9 et 15,9 millions d'euros) ;
- EFFIPARC Sud Est : le montant actualisé de l'engagement est de 15,7 millions d'euros. Il est lié aux contrats d'Avignon.

A l'international :

- Royaume Uni : parc Gloucestershire pour un terme en 2042. Le montant actualisé de l'engagement est de 5 millions d'euros.
- Espagne : Parking Unamuno pour un terme en 2031. Le montant actualisé de l'engagement est de 12,2 millions d'euros.

1.3 Avals, cautions et garanties

A l'occasion de son acquisition de la totalité des actions composant le capital de VINCI Park S.A. le 4 juin 2014, Infra Foch S.A.S. a souscrit auprès d'un pool bancaire un emprunt constitué de deux lignes destinées à financer cette acquisition ainsi que le remboursement d'une grande partie des emprunts existants du Groupe VINCI Park, pour un montant de 920 millions d'euros, d'une ligne de tirage pour de futurs investissements du Groupe, à hauteur de 250 millions d'euros, et enfin d'une ligne de tirage pour les besoins de trésorerie du Groupe, à hauteur de 50 millions d'euros. Au 30 juin 2014, date de clôture des comptes, les tirages sur ces différentes lignes se montaient à 922,6 millions d'euros. 19 sociétés françaises et 11 sociétés étrangères du Groupe se sont portées solidairement garantes du remboursement de cet emprunt, sous la forme d'une part de sûretés personnelles (cautions), et d'autre part de sûretés réelles (nantissement de créances, de titres de sociétés et/ou de comptes bancaires).

A ce titre, les cautions au 30 juin 2014 comprennent un montant de 922,6 millions d'euros représentant l'engagement à hauteur des tirages effectués au 30 juin 2014.
Le solde du poste « Avals, cautions et garanties » est constitué principalement par les engagements de garantie d'exécution des contrats de concession et de prestation de services pour 40 millions d'euros.

1.4 Engagements reçus

Les engagements reçus par le Groupe s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	**30/06/2014**
Sûretés personnelles	1,2
Sûretés réelles	6,8
Autres engagements	0,4
Total des engagements reçus	**8,4**

Les sûretés réelles correspondent au nantissement des titres de la filiale LAZ Karp Associates reçu de notre partenaire.

2. Effectifs

Les effectifs consolidés au 30 juin 2014 se décomposent comme suit :

	30/06/2014		
	France	International	**Total**
Ingénieurs et cadres	211	277	488
Employés et ouvriers	1 828	3 191	5 019
Total	**2 039**	**3 468**	**5 507**

Conformément à la législation relative au droit individuel à la formation en France, il est précisé que les salariés du Groupe ont acquis au 30 juin 2014 : 189 258 heures de formation.

J. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	**30/06/2014**
Audit	
Commissaire aux comptes	249,8
Prestations et diligences directement liées	3,3
Sous-total audit	**253,1**
Autres prestations	
Juridique, fiscal, social	*0,7*
Sous-total autres prestations	**0,7**
Total des honoraires	**253,9**

K. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Intégration fiscale

Un groupe fiscal comprenant une cinquantaine de sociétés, dont la tête de pôle est la société Infra Foch Topco, a été constitué auprès de l'administration fiscale française à effet du 1er juillet 2014.

L. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2014

	30/06/2014	
Sociétés contrôlées	Méthode de consolidation	% de Détention
EFFIPARC	Globale (IG)	100,00%
EFFIPARC BRETAGNE	Globale (IG)	100,00%
EFFIPARC CENTRE	Globale (IG)	100,00%
EFFIPARC ILE DE FRANCE	Globale (IG)	100,00%
EFFIPARC SUD EST	Globale (IG)	100,00%
EFFIPARC SUD OUEST	Globale (IG)	100,00%
ESTACIONAMIENTOS DEL PILAR SA	Globale (IG)	100,00%
EVROPARK PRAHA A S	Globale (IG)	100,00%
GEFI-OUEST	Globale (IG)	100,00%
GESTION DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT	Globale (IG)	100,00%
GIS PARCS	Globale (IG)	100,00%
GIS PARIS	Globale (IG)	100,00%
HILDESHEIMER PARKHAUS GmbH	Globale (IG)	100,00%
IMMOBILIERE DU PARKING JOFFRE SAINT-THIEBAUT	Globale (IG)	98,89%
INFRA FOCH	Globale (IG)	Mère
INTERTERRA PARKING	Globale (IG)	52,89%
JIHOCESKA PARKOVACI	Globale (IG)	100,00%
KARSPACE MANAGEMENT LIMITED	Globale (IG)	100,00%
LES BUREAUX DE LA COLLINE DE SAINT CLOUD	Globale (IG)	100,00%
LES PARCS DE STATIONNEMENT LYON BELLECOUR	Globale (IG)	100,00%
LES PARCS GTM UK LIMITED	Globale (IG)	100,00%
MAVIPARC	Globale (IG)	100,00%
METEOR PARKING Ltd	Globale (IG)	100,00%
NOTHERN VALET	Globale (IG)	100,00%
PARC AUTO DE STRASBOURG	Globale (IG)	100,00%
PARC CHAMPS ELYSEES PIERRE CHARRON	Globale (IG)	100,00%
PARIS PARKING BOURSE	Globale (IG)	99,99%
PARKING EUROPACENTRUM NV	Globale (IG)	100,00%
PARKING GARE DE LAUSANNE SA	Globale (IG)	95,00%
PARKING MADOU	Globale (IG)	100,00%
PARKING UNAMUNO DEL AYUNTAMIENTO DE BILBAO	Globale (IG)	75,00%
PISCINE DELIGNY	Globale (IG)	100,00%
SA NEUILLY STATIONNEMENT	Globale (IG)	100,00%
SAP BOURGOGNE	Globale (IG)	100,00%
SAP SAINT ETIENNE	Globale (IG)	100,00%
SEGER	Globale (IG)	100,00%
SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES	Globale (IG)	100,00%
SNC DU PARKING DE LA PUCELLE	Globale (IG)	100,00%
SNC PARKINGS DE LOURDES	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE AMIENOISE DE STATIONNEMENT	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE ANTILLAISE DE PARC DE STATIONNEMENT	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE AUXILIAIRE DE LA REGION PARISIENNE	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS D'AUVERGNE	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS DU LIMOUSIN	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS MEDITERRANEE	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DES GARAGES AMODIES	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DES PARCS PUBLICS DU MIDI	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DES PARKINGS DE NEUILLY	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DES PARKINGS DE VERSAILLES	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DES PARKINGS DU NORD ET DE L'EST	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DES PARKINGS SOUTERRAINS DU 8EME ARRONDISSEMENT	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE D'EXPLOITATION DE PARKINGS A ST-ETIENNE	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PARCS DE LA DEFENSE	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE D'EXPLOITATION DES PARCS DE LA GARE DU NORD	Globale (IG)	66,00%
SOCIETE DU PARC AUTO AMBROISE PARE	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DU PARC AUTO METEOR	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DU PARC SAINT MICHEL	Globale (IG)	90,00%
SOCIETE DU PARKING DE LA PLACE VENDOME	Globale (IG)	99,99%
SOCIETE DU PARKING DE LA PORTE DE VERSAILLES	Globale (IG)	99,99%
SOCIETE DU PARKING DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DU PARKING MAILLOT	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE DU PARKING MATIGNON-MARIGNY	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE FINANCIERE DE PARC AUTOMOBILE	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE FINANCIERE MIDI-PYRENEES - SFMP	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE GENERALE DE FINANCEMENT DE PARCS DE STATIONNEMEMT - GEFIPARC	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE IMMOBILIERE DES PARKINGS ERASME	Globale (IG)	75,00%
SOCIETE MEDITERRANEENNE DE PARKINGS	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE MEDITERRANEENNE DE STATIONNEMENT	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE RAPHAELOISE DE STATIONNEMENT	Globale (IG)	100,00%
SOCIETE TOULOUSAINE DE STATIONNEMENT - STS	Globale (IG)	100,00%
SOGEPARC NARBONNE	Globale (IG)	100,00%
SOPARK	Globale (IG)	100,00%
SPS COMPIEGNE	Globale (IG)	100,00%
SPS SAINT QUENTIN	Globale (IG)	100,00%
SPS TARBES	Globale (IG)	100,00%
UNIGARAGE UK	Globale (IG)	100,00%
UNIGARAGES	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK BELGIUM	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK BELGIUM SERVICES	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK BIARRITZ	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK BRASIL PARTICIPACOES LTDA	Globale (IG)	100,00%

Sociétés contrôlées	30/06/2014 Méthode de consolidation	% de Détention
VINCI Park CAMBRIDGESHIRE Limited	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK CANADA	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK CARDIFF	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK CERGY PONTOISE	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK CGST	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK CZ (ancien PARKING PRAHA AS)	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK DEUTSCHLAND GMBH	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK DUNDEE	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK ESPANA	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK FRANCE	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK GESTION	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK GLOUCESTERSHIRE LIMITED	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK GRENOBLE	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK HAUTEPIERRE	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK HERTFORDSHIRE	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK HOLDING UK	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK NEUILLY	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK NOISY LE GRAND	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK RUSSIE	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SERVICE LUXEMBOURG	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SERVICES	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SERVICES CANADA	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SERVICES LTD	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SERVICES RUS	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SERVICES SLOVAKIA	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SERVICES WALLONIE	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SERVICIOS APARCAMIENTO	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK SLOVAKIA SRO	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK UK	Globale (IG)	100,00%
VINCI PARK USA HOLDINGS	Globale (IG)	100,00%

Sociétés mises en équivalence	Méthode de consolidation	% de Détention
ADMINISTRADORA GAUCHA DE ESTACIONAMIENTOS SA	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ FLORIDA PARKING LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ KARP ASSOCIATES LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ PARKING CALIFORNIA LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ PARKING CHICAGO LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ PARKING CT LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ PARKING GEORGIA/ATLANTA LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ PARKING MA LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ PARKING LID-ATLANTIC LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ PARKING NY/NJ LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
LAZ PARKING TEXAS LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
MOSPARKINGINVEST	Mise en équivalence (MEE)	50,13%
PARKEERBEDRIJF NIEUWPOORT	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
PARKING DES CARAIBES	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
PARKING DU CENTRE	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
PARKING SCAILQUIN	Mise en équivalence (MEE)	20,00%
QATARI DIAR VINCI PARK	Mise en équivalence (MEE)	49,00%
RUSSIA PARKINVEST	Mise en équivalence (MEE)	50,13%
SUNSET PARKING SERVICES LLC	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
TURNHOUT PARKING NV	Mise en équivalence (MEE)	50,00%
ULTIMATE	Mise en équivalence (MEE)	50,00%